



**NOTE DE PRESENTATION
DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Conseil municipal du 20 décembre 2021

I. Introduction

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note expose les axes principaux du budget primitif de la Ville, et des budgets annexes d'INOVALLEE et du BAS CHARLAIX.

Comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, les budgets primitifs 2022 s'articulent autour de 3 axes politiques fondamentaux : l'écologie, la solidarité et la démocratie.

Le budget a été construit sur la base des principes suivants :

- La stabilité des impôts directs ;
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme ;
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants ;
- La recherche de financements extérieurs et des solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

II. LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

Présentation synthétique du budget 2022 (en K€)

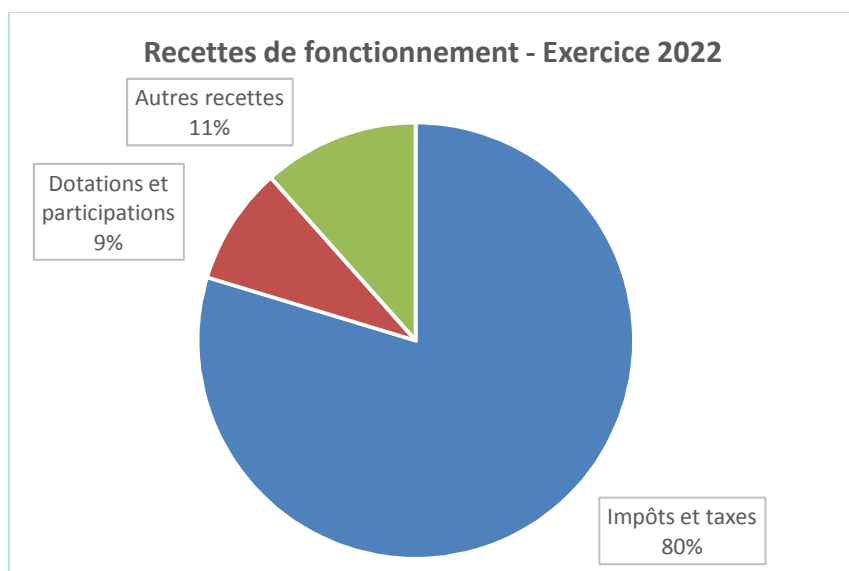
FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles (hors frais financiers)	26 243	Recettes de gestion courante	30 199
Frais financiers	400	Produits exceptionnels	2
Amortissements des immobilisations	1 220		
Virement à la section investissement	2 338		
Total dépenses :	30 201	Total recettes :	30 201
INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	6 482	Autofinancement prévisionnel (épargne brute)	3 558
Remboursement capital de la dette	2 260	Autres recettes (FCTVA, TA, subv.)	685
Autres (cautionnement, autres emprunts...)	1	Emprunt équilibre	4 500
Gestion active de dette (revolving)	1 160	Gestion active de dette (revolving)	1 160
Total dépenses :	9 903	Total recettes :	9 903

Synthèse des grands équilibres (mouvements réels) BP 2022 / BP 2021 / CA 2020 :

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS		CA 2020	BP 2021	BP 2022	VAR BP2022/ 2021
FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	Contributions directes, fiscalité transférée (FNGIR), fiscalité indirecte (AC, DSC, autres taxes...)	23 691	23 866	24 126	1,1%
Dotations et participations	Compensations de l'état, participation CAF, dotations diverses	2 958	2 617	2 627	0,4%
Autres recettes d'exploitation	Atténuation de charges, produits des services, loyers	3 479	3 467	3 448	-0,5%
TOTAL RECETTES REELLES		29 418	29 951	30 201	0,8%
Charges de personnel et frais assimilés	rémunération, cotisation, assurance du personnel	17 045	17 606	17 870	1,5%
Charges à caractère général (services et fournitures)	frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, livres, produits d'entretien, maintenance, fluides...	4 832	5 423	5 521	1,8%
Autres charges : contingents et subventions dont péréquation	participations obligatoires, subventions dont versement au CCAS, pénalité SRU, FPIC	2 596	3 002	2 841	-5,4%
Charges exceptionnelles et provisions	admission en non-valeur, réduction taxe urbaine et RODP	62	9	12	33,3%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		24 534	26 039	26 243	0,8%
Frais financiers	charges - produits financiers	380	402	400	-0,5%
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		24 914	26 441	26 643	0,8%
EPARGNE DE GESTION COURANTE (retraitée)	Recettes Réel.Fonct - Dép Réel. Fonct hors frais fin et Rec et Dep exceptionnelles	4 884	3 911	3 958	1,2%
Frais financiers		380	402	400	-0,5%
EPARGNE BRUTE	Epargne de gestion courante - Frais fin	4 504	3 509	3 558	1,4%
INVESTISSEMENT					
Remboursement capital de la dette	Remboursement capital de la dette	2 214	934	2 261	142,0%
EPARGNE NETTE	Epargne brute remboursement capital de la dette	2 290	2 575	1 297	-50,0%
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	Immobilisations incorporelles, subventions d'équipement, immobilisations corporelles, immobilisations en cours	4 938	7 237	6 482	-10,4%
Recettes réelles d'investissement (hors dette et excédents de fonctionnement)	FCTVA, TA, subventions, cession d'immobilisations	825	3 482	685	-80,3%
Emprunt d'équilibre		1 100	1 180	4 500	281,2%

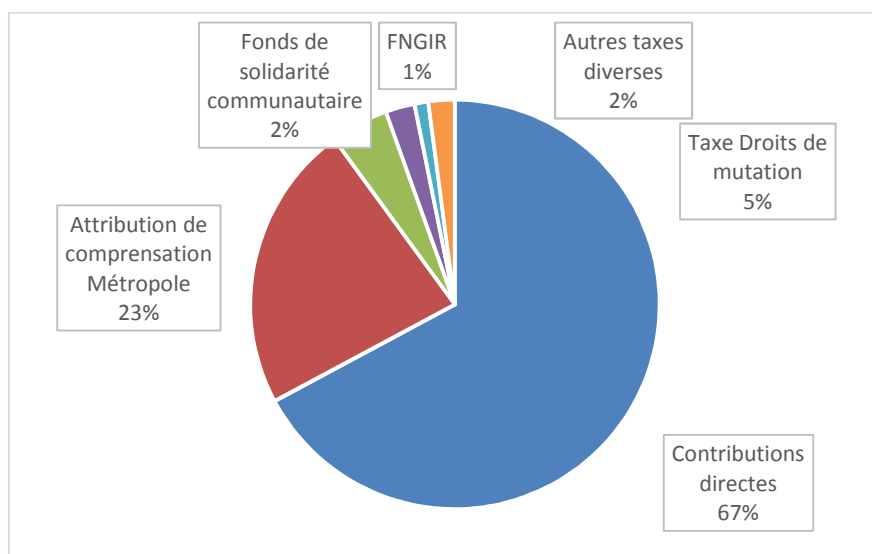
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante (30 199 K€) comprennent 3 sortes de recettes : les impôts et taxes (contributions directes et versements de la Métropole), les dotations et subventions et les autres recettes d'exploitation (produits des services et autres recettes). La répartition pour 2022 est la suivante :



1. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes (24 126 K€) sont constitués à 67% par des contributions directes et à 23% par les versements de la Métropole :



Impôts et taxes	En Milliers d'Euros		CA 2020	BP 2021	BP 2022	VAR BP 2022/2021
	Contributions directes	TFB, TFNB	15 906	16 100	16 205	0,7%
	Fiscalité transférée	Fiscalité transférée : (FNGIR)	265	265	265	0,0%
	Fiscalité indirecte (AC, DCS, autres taxes..)	AC (attribution de compensation)	5 584	5 500	5 500	0,0%
		DSC (dotation de solidarité communautaire)	555	555	555	0,0%
		Autres Taxes (droits de mutation, taxe électricité, FPIC...)	1 382	1 447	1 602	10,7%
Total impôts et taxes		23 691	23 866	24 126	1,1%	

Suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH), les **contributions directes** sont composées principalement de la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB), dont les taux n'ont pas évolué depuis 2010 :

- Valeurs des taux communaux : TFB : 42,57% / TFNB : 78,09%

Il subsiste cependant un reliquat de taxe d'habitation sur les résidences secondaires d'un montant de 196 k€. Les recettes des contributions directes sont ainsi estimées à 16 205 K€. Ce montant a été calculé en 2022 sur la base d'un coefficient d'actualisation 2020 (0,43%).

Pour rappel, pour être imposé, un bien doit remplir les conditions suivantes :

- être occupé au 1er janvier de l'année d'imposition,
- être passé en CCID¹ pour validation des caractéristiques et de sa valeur locative,
- ne pas être assujéti à des exonérations (par exemple, exonération des logements sociaux de TFB de 15 à 25 ans selon leur qualification).

Les autres impôts et taxes sont :

- L'**AC** (Attribution de Compensation), versée par Grenoble Alpes Métropole depuis le transfert de compétences en 2016, est maintenue au même niveau que le montant de 2021 (5 500 K€) en l'absence de nouveaux transferts de compétences.
- La **DSC** (Dotation de Solidarité Communautaire) est une dotation versée par la Métropole et « répartie en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes » membres de l'EPCI². Son montant est fixé librement par le conseil métropolitain statuant à la majorité simple. Pour 2022, son montant devrait rester stable à 554 K€, mais elle pourrait évoluer dans les années à venir en cas de révision des règles de péréquation.
- Le **FNGIR** (Fonds de Garantie Individuelle de Ressources) a été institué au sein de chaque catégorie de collectivités (régions, départements, communes) pour compenser la perte de recettes liée à la réforme de la taxe professionnelle de 2010. Les fonds sont abondés par prélèvement auprès des collectivités « gagnantes » de l'excédent constaté entre le panier de ressources avant et après réforme. Ces fonds

¹ Commission Communale des Impôts Directs

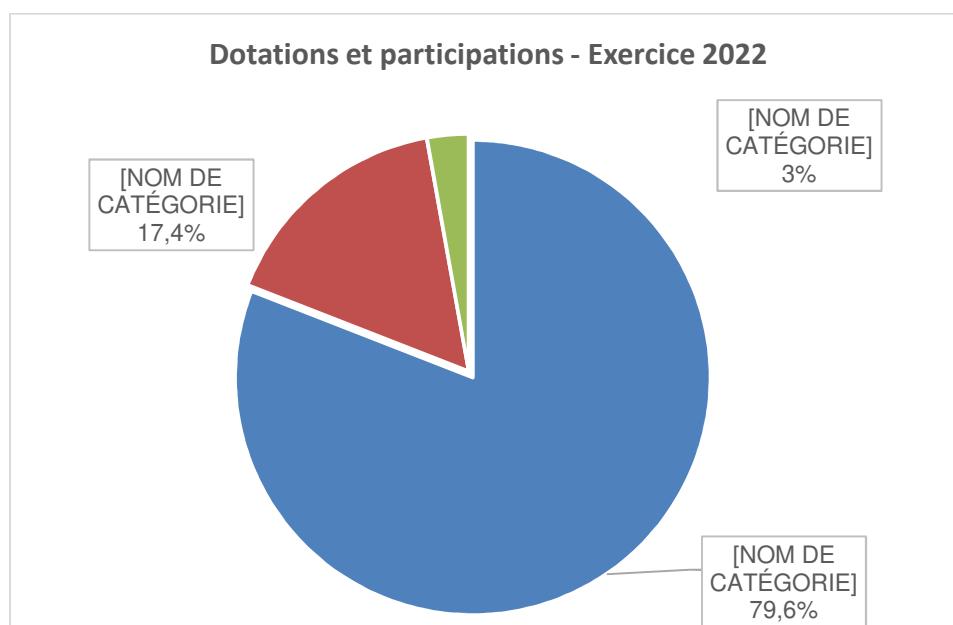
² Etablissement Public de Coopération Intercommunale

sont ensuite réattribués aux collectivités « perdantes ». Pour la commune de Meylan, cette recette s'élève à 265K€.

- Les « **autres taxes** » regroupent principalement la taxe sur la consommation finale d'électricité (350 K€), la taxe sur la publicité (90 K€), les droits de places (marchés) (21 K€) ainsi que les taxes additionnelles des droits de mutation (1 100 K€). Ces dernières sont en évolution au regard du marché de l'immobilier.

2. Dotations et participations

Les dotations et participations (2 627 K€) se décomposent ainsi :

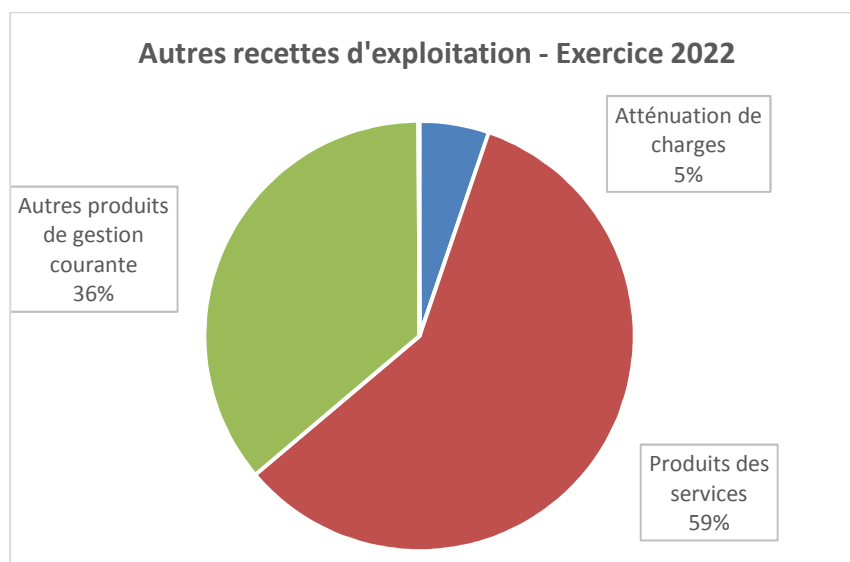


Dotations et Participations	En milliers d'euros	CA 2020	BP 2021	BP 2022	VAR BP 2022/ BP 2021
	Participation des collectivités et d'autres organismes	2 469	2 118	2 091	-1,3%
	Compensations (exonérations fiscales de l'Etat)	421	425	457	7,5%
	Autres dotations et compensations (dotation recensement, titres sécurisés, FCTVA, autres)	67	74	78	5,4%
	Total	2 958	2 617	2 627	0,4%

Les **dotations et participations** restent stables au global mais traduisent quelques diminutions, notamment la participation de la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse et la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés. Par ailleurs, le budget prévoit une augmentation du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de +13 k€ (48 k€ en 2022).

3. Autres recettes d'exploitation :

Les autres recettes d'exploitation (3 448 K€) se décomposent ainsi :



	En milliers d'euros	CA 2020	BP 2021	BP 2022	VAR BP 2022/2021	
Autres recettes d'exploitation	Atténuation de charges (remboursement indemnités journalières)	156	181	181	0,0%	
	Produits des services et ventes diverses	1 315	2 032	2 003	-1,4%	
	Autres produits de gestion courante	1 191	1 251	1 261	0,8%	
	Produits financiers		1		0,0%	
	Produits exceptionnels	116	2	2	0,0%	
	Total		2 778	3 467	3 448	-0,6%

Les atténuations de charges, principalement composées des indemnités journalières, sont prévues stables.

Les produits des services sont réajustés en fonction des réalisés des derniers exercices. La mise en œuvre de la nouvelle tarification sociale des services communaux entamée en 2021 sera poursuivie en 2022 comme prévu mais ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le volume global des recettes.

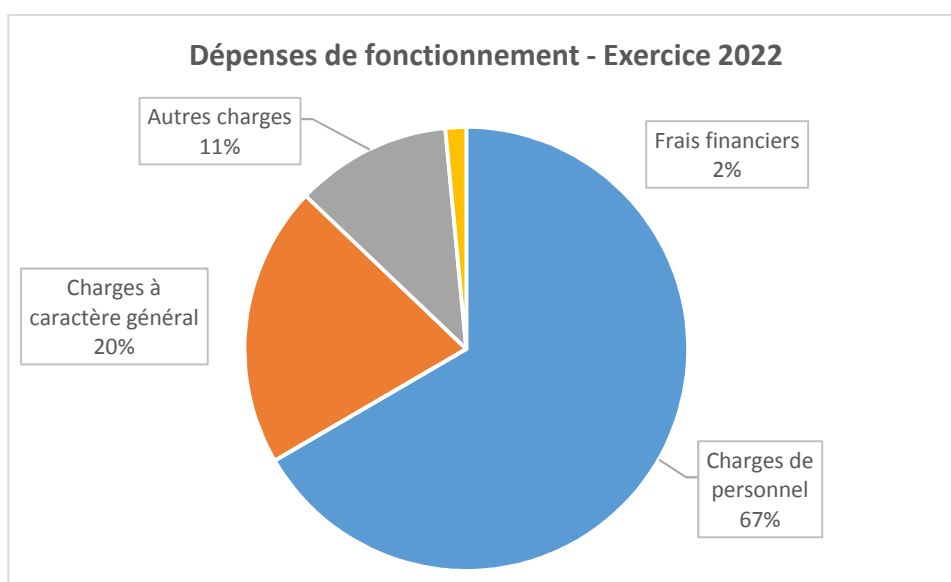
Les produits des services par département et services se déclinent comme suit :

Département	Services	Produits des services BP 2021	Produits des services BP 2022	Variation BP 2021/22 en €	Variation BP 2021/22 en %
Education	Petite Enfance	552 000	572 000	20 000	3,6%
	CINE		7 000	7 000	
	Périscolaire	765 000	719 000	- 46 000	-6,0%
	Jeunesse	200	200	-	0,0%
Technique	Energie	82 000	89 562	7 562	9,2%
	Foncier	6 900	6 850	- 50	-0,7%
	Atelier	2 520	2 520	-	0,0%
	Eclairage	2 500	2 500	-	0,0%
	Espaces verts	1 640	1 640	-	0,0%
Proximité	Vie musicale	215 000	215 000	-	0,0%
	Sport	180 400	188 400	8 000	4,4%
	Affaires générales	30 600	25 600	- 5 000	-16,3%
	Action économique	4 560	4 000	- 560	-12,3%
	Lecture publique	2 700	2 700	-	0,0%
	Tranquillité	750	750	-	0,0%
Ressources	Finances	90 200	89 700	- 500	-0,6%
	Ressources humaines	95 374	75 874	- 19 500	-20,4%
Total		2 032 344	2 003 296	- 29 048	-1,4%

Les autres produits de gestion courante concernent les indemnités d'assurances, les loyers et les baux des gendarmeries. La hausse prévue reflète l'indexation des loyers sur l'indice d'augmentation des prix.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2022 (26 643 K€) se répartissent ainsi :



Synthèse des dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS		CA 2020	BP 2021	BP 2022	VAR BP2022/ 2021
FONCTIONNEMENT					
Charges de personnel et frais assimilés	Rémunérations, cotisations sociales, assurance du personnel	17 045	17 606	17 870	1,5%
Charges à caractère général (services et fournitures)	Frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, livres, produits d'entretien, maintenance, fluides...	4 832	5 423	5 521	1,8%
Autres charges : contingents et subventions dont péréquation	Participations obligatoires, subventions association et CCAS, indemnités élus, pénalité SRU	2 596	3 002	2 841	-5,4%
Charges exceptionnelles et provisions	admission en non-valeur, réduction taxe urbaine et RODP	62	9	12	33,3%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		24 534	26 039	26 243	0,8%
Frais financiers	charges d'intérêt et loyers financiers	380	402	400	-0,5%
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		24 914	26 441	26 643	0,8%

1. Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget (67% des dépenses de fonctionnement). La collectivité entend donc poursuivre la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et améliorant les conditions de vie au travail.

Après les renforcements ciblés d'effectifs effectués en 2021 dans les domaines jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques (renforcement des fonctions support, petite enfance, prévention/sécurité, urbanisme, transition énergétique, éducation à l'environnement), l'année 2022 sera marquée par une stabilisation des emplois budgétaires. Les départs à la retraite prévus en 2022 dans les secteurs du périscolaire et de la petite enfance seront remplacés.

Le budget 2022 prévoit de maîtriser l'augmentation à +1,5% par rapport au budget 2021, soit un montant total de charges de personnel de **17,9 millions d'euros** (+0,3 millions d'euros par rapport au budget 2021).

Le budget 2022 tiendra compte des éléments suivants :

- Le Glissement vieillesse technicité (GVT), correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc) devrait être partiellement compensé par « l'effet Noria » (effet du remplacement d'agents ayant une forte ancienneté par des agents moins avancés dans leur carrière) ;
- La revalorisation du RIFSEEP : la collectivité travaille actuellement sur la revalorisation de son régime indemnitaire. Ce projet a pour objet de répondre à plusieurs objectifs : mettre en conformité la délibération actuellement en vigueur (mars 2019), mettre en cohérence la rémunération des agents ayant vu leur fonction évoluer suite à la mise en place du nouvel organigramme (mai 2021) et

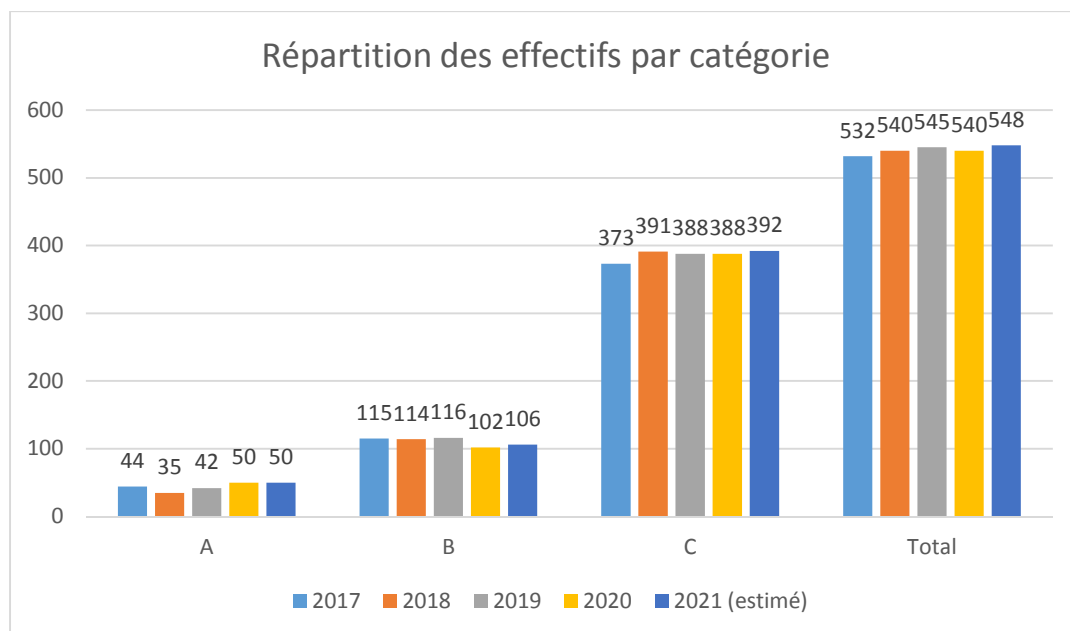
revaloriser le régime indemnitaire afin de répondre à des objectifs d'attractivité et de fidélisation des agents de la collectivité ;

- La revalorisation statutaire des agents de catégorie C, annoncé par le gouvernement, dont les conditions de mises en œuvre ne sont pas encore connues mais qui devrait impacter la masse salariale.

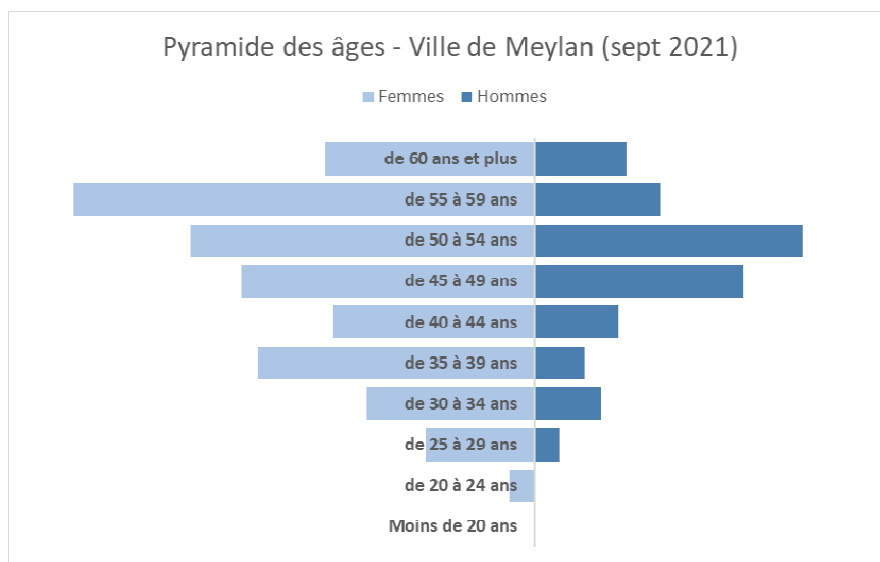
La collectivité a également engagé une négociation avec les représentants du personnel pour la mise en place des 1 607 heures, qui devrait faire l'objet d'une délibération d'ici la fin de l'année 2021. Au-delà de la mise en conformité par rapport à la réglementation, l'objectif de la collectivité est d'en faire un projet porteur de sens et d'amélioration pour la qualité du service et la qualité de vie au travail des agents et d'y intégrer une véritable réflexion sur l'organisation du travail.

En 2020, le nombre de supports de postes était de 540 (dont 4 emplois fonctionnels). En 2021, le nombre de supports de postes a évolué à hauteur de 548, avec la création nette de 8 postes. Au 1er janvier 2022, le nombre d'emplois budgétaires devrait être de 548 (dont 4 emplois fonctionnels).

L'évolution sur 5 ans est la suivante :



La pyramide des âges des agents titulaires au 30 septembre 2021 est la suivante :



Les crédits alloués à la formation demeurent une priorité et restent constants. Ils représentent 202 K€ (participation CNFPT pour environ 90K€ + formations spécifiques, des bilans de compétences, des cycles pour un montant de 112 K€) auxquels il faut rajouter la participation au Centre de gestion (environ 110K€). Outre les formations obligatoires, cette enveloppe doit permettre aux agents, et à la collectivité, de continuer à s'adapter à un contexte en constante évolution (réformes territoriales, normes de sécurité, évolution professionnelle, accompagnement au changement...). Un travail est engagé en ce sens dans le cadre de la définition des Lignes Directrices de Gestion.

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (fonctionnement des services publics) subissent une hausse de 1,8% pour atteindre 5 521 K€.

- La consommation de **fluides** (eau, gaz, électricité) représente un montant de 1 065 K€, en hausse de +4,3% en raison de l'augmentation des prix de l'énergie.
- L'évolution des **autres charges à caractère général** est contenue pour ne pas dépasser +1%.

Parmi les projets phares prévus en 2022, on peut noter : l'extension des chantiers jeunes, l'extension progressive de l'expérimentation d'alimentation bio dans les crèches, l'extension des activités du CINE, l'adhésion au Street Art Fest Grenoble-Alpes, la poursuite de l'école de natation municipale, la poursuite des actions de sensibilisations à l'accessibilité, la reprise de certains événements organisés par la Ville (ex : biennale d'art floral), la collecte des déchets des marchés, ainsi que le déploiement du nouveau SI RH (32 K€ par an en phase d'exploitation). Une vigilance particulière sera apportée au renouvellement du marché de la restauration scolaire prévu au 1er semestre 2022.

3. Les autres charges

Les autres charges de gestion courante sont en diminution de -5,4% principalement en raison de la pénalité SRU, inscrite au budget pour un montant de 75 K€.

Ces dépenses regroupent :

- Les **subventions** accordées aux organismes privés avec le souhait de maintenir un niveau de contribution stable (841 K€).

- La **subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, reste à un niveau équivalent à 2020 soit 920 K€ (pour mémoire, une augmentation de 45 k€ a été inscrite au budget 2021).

Pour rappel : le CCAS est un établissement public administratif dont l'existence est obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget. Le CCAS de Meylan a 2 budgets : un budget principal et un budget annexe autonome pour la Résidence autonomie « Pré Blanc ». Le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la part de plusieurs services de la ville (juridique, RH, SSIT, Finances, ..). Le CCAS développe des actions auprès des seniors et des actions solidaires : aides à domicile, portage de repas, actions de prévention du vieillissement, sorties découvertes à la journée pour lutter contre l'isolement, ateliers informatique, renouvellement des actions avec la prévention routière, aides en direction des familles à revenus modestes (aides aux inscriptions aux centres de loisirs, Meyl'entraide, création du poste de conseillère en économie sociale et familiale...).

- Les **participations intercommunales** (144K€) : SIEST, PNR de Chartreuse, SIMPA. A noter que la participation au SIEST d'un montant de 49 k€ est inscrite en 2022 dans l'attente de la dissolution du syndicat dès que le transfert des équipements sportifs du LGM à la Région aura été réalisé.
- La **contribution au FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal) pour 199 K€
- Le **prélèvement SRU** (75 K€)

La ville de Meylan est en situation de carence au regard de l'article 55 de la loi SRU (721 logements manquants au 1^{er} janvier 2020, soit un taux de 16,79%). Cette carence a été notifiée à la ville par le Préfet en date du 29 décembre 2020 et s'accompagne d'une majoration de 20% du prélèvement financier par logement manquant pour la période triennale 2020-2022. Le montant de l'amende majorée pour 2022 est estimé à 365 000€ (avant déduction des dépenses éligibles) et aurait été de plus de 600 000€ sans engagements précis de la nouvelle équipe municipale à rattraper le retard de la collectivité. Compte-tenu des investissements réalisés en faveur du logement social au 2^{ème} semestre 2020 (292 000 euros), le prélèvement financier net pour 2022 est estimé à 75 k€.

- Les **indemnités et frais annexes des élus** (225 K€)

C. Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (épargne brute).

L'autofinancement prévisionnel est estimé à **3 558 K€ dans le BP 2022**.

D. Les dépenses d'investissement

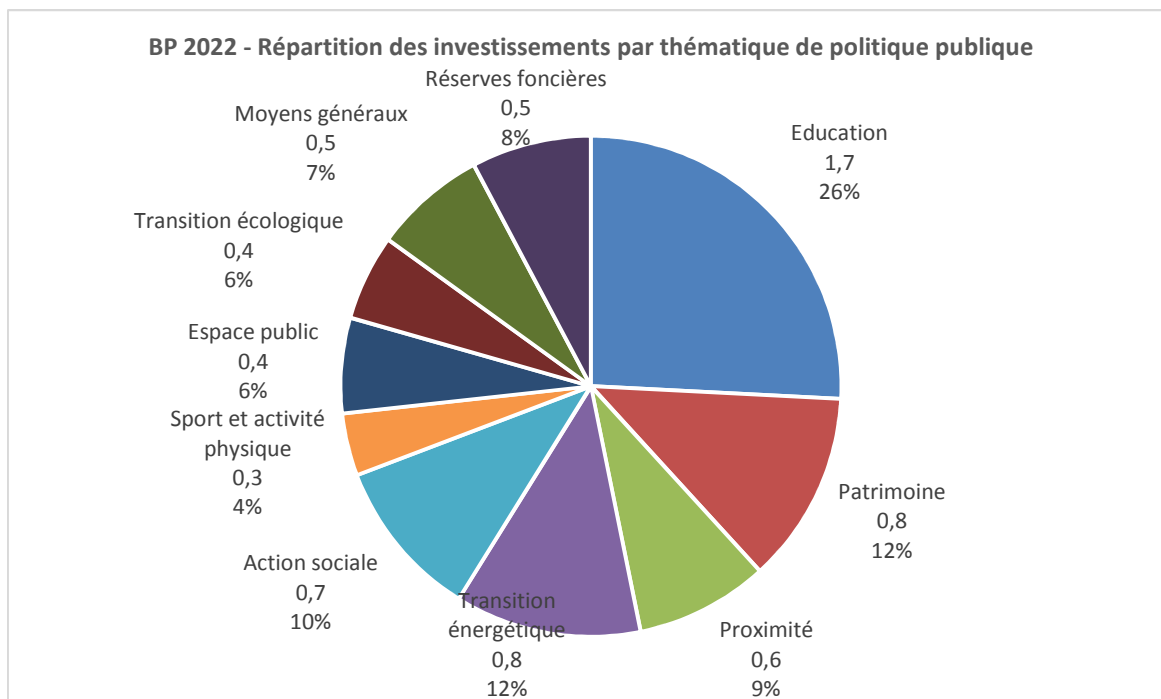
1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'élèveront à 6 482 K€ dans le budget 2022.

En milliers d'euros	CA 2020	BP 2021	BP 2022	VAR BP 2022/2021
Dépenses d'équipement	4 847	7 235	6 482	-10,4%

Autres dépenses d'investissement (hors dette)	91	2		
Total dépenses d'investissement (hors dette)	4 938	7 237	6 482	-10,4%

Les investissements prévus dans le budget 2022 s'inscrivent dans le Plan Pluri-annuel des Investissements (PPI) élaboré par la municipalité en 2021. Ils se décomposent selon les thématiques suivantes :



- **Education (1,7 M€) :**

L'éducation sera au centre des priorités d'investissement avec le démarrage du projet de rénovation de l'école Mi-Plaine mais aussi la rénovation du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) de Rochasson, et l'agrandissement du restaurant du groupe scolaire des Béalières.

Education	REHABILITATION RESTAURANT SCOLAIRE BEALIERES	600
	GRUPE SCOLAIRE MI PLAINE	465
	RENOVATION DU CINE ROCHASSON	600
	Total (K€)	1 665

- **Patrimoine (0,8 M€) :**

Une enveloppe importante sera consacrée à l'entretien des bâtiments communaux afin de combler le retard pris ces dernières années et réaliser l'extension règlementaire du cimetière du Gamond. Des études seront également menées pour la rénovation partielle du Clos des Capucins.

Patrimoine	GROS TRAVAUX ENTRETIEN BATI	700
	CIMETIERES	90
	ETUDES RENOVATION CLOS DES CAPUCINS	10
	Total (K€)	800

- **Transition énergétique (0,8 M€) :**

Une véritable politique en faveur de la transition énergétique a été engagée dès 2021 afin de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de la ville. Elle concernera principalement en 2022 : le remplacement progressif de la flotte de véhicules pour les rendre compatibles ZFE (Zone à Faible Emission), la modernisation de l'éclairage public, le développement de l'énergie photovoltaïque, la rénovation thermique d'un bâtiment communal (à définir en fonction du résultat des études en cours).

Transition énergétique	RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS	200
	SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER	15
	ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE	139
	ENVELOPPE ANNUELLE ECLAIRAGE PUBLIC	200
	POLITIQUE ENERGETIQUE - CPE	90
	VEHICULES	133
	Total (K€)	777

- **Action sociale (0,7 M€) :**

Les investissements en matière d'action sociale se traduiront principalement par une politique volontariste en faveur de l'accès social à la propriété (BRS) dans les programmes PLM et Teccelia, complétée par des subventions pour l'acquisition de logements sociaux dans le diffus. Le plan ADA'P de mise en accessibilité des bâtiments communaux sera également poursuivi.

Action sociale	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS LOGEMENTS AIDES	600
	MISE EN ACCESSIBILITE (PLAN AD'AP)	69
	Total (K€)	669

- **Proximité (0,6 M€) :**

Les investissements prévus pour favoriser le lien social et les équipements de proximité concernent en 2022 le lancement des études pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école des Buclos avec l'objectif d'en faire un lieu à vocation sociale, médicale et associative, le projet de rénovation ou de remplacement de la salle polyvalente Décibeldonne, la rénovation du LCR de la Roselière et le budget participatif.

Proximité	BUDGET PARTICIPATIF	25
	RENOVATION DES LCR	180
	SALLE POLYVALENTE DECIBELDONNE / INOVALLEE	300
	EX GROUPE SCOLAIRE DES BUCLOS (ETUDES)	50
	Total (K€)	555

- **Espace public (0,4 M€) :**

En 2022, cette enveloppe sera consacrée au lancement du volet « espace public » du projet Mi-Plaine, à un fonds de concours voirie, aux études de requalifications urbaines pour penser l'évolution urbaine de la ville, notamment l'entrée de ville, et à la dotation annuelle à la Métropole (AC).

Espace public	FONDS DE CONCOURS VOIRIE	90
	COMPENSATION INVESTISSEMENT METROPOLE	103
	ABORDS ESPACE MI PLAINE (ETUDES)	125
	ETUDE DE REQUALIFICATION URBAINE	80
	Total (K€)	398

- **Transition écologique (0,4 M€) :**

Afin de préserver l'environnement et le cadre de vie, des investissements seront réalisés pour poursuivre l'entretien des espaces extérieurs, le développement des mobilités douces (cheminements piétons, voies cyclables) et la préservation de la biodiversité.

Transition écologique	PATRIMOINE ARBORE	25
	MURS CLASSES	40
	CHEMINEMENTS PIETONS	120
	JARDINS FAMILIAUX	10
	MOUSTIQUES	5
	AMENAGEMENTS URBAINS (GROS ENTRETIEN)	146
	TRAVAUX ESPACES EXTERIEURS	34
Total (K€)	380	

- **Sport et activité physique (0,3 M€) :**

Les investissements en faveur du sport en 2022 concernent principalement le projet de rénovation d'un gymnase dans le cadre du projet Mi-Plaine. Des études seront également engagées sur la végétalisation d'une cour d'école.

Sport et activité physique	GYMNASE MI PLAINE	190
	AIRES DE JEUX (CREATION ET MISE EN CONFORMITE)	70
	Total (K€)	260

- **Moyens généraux (0,5 M€) :**

Cette enveloppe concerne les achats de mobilier, matériel et outillage nécessaire au bon fonctionnement des services et équipements communaux ainsi que les investissements dans l'informatique et les télécommunications.

Moyens généraux	INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	287
	ANNONCE ET INSERTION ACHAT PUBLIC	10
	SIGNALETIQUE	3
	OUTILLAGE ET MATERIAUX	35
	MOBILIER ET MATERIEL	144
	Total (K€)	479

- **Réserves foncières (0,5m€)**

Pour permettre à la ville de maîtriser l'évolution de son schéma urbain et de préserver des espaces agricoles et naturels, une enveloppe de 0,5 M€ est prévue en 2022 pour réaliser des acquisitions foncières selon les opportunités du marché lorsque les préemptions ne peuvent être réalisées par les établissements publics fonciers locaux.

Réserves foncières	ACQUISITIONS FONCIERES (K€)	500
---------------------------	-----------------------------	-----

2. La dette

BUDGET PRINCIPAL EN MILLIERS D'EUROS	CA 2020	BP 2021	BP 2022
Remboursement capital de la dette	2 214	931	2 260

Le montant inscrit au budget 2022 correspond à des remboursements d'emprunt à hauteur de 1 060 K€ et à de la gestion active de dette de 1 200 K€.

Le montant des frais financiers est estimé à 400 K€ pour 2022, y compris loyers financiers des gendarmeries.

E. Les recettes d'investissement

EN MILLIERS D'EUROS		CA 2020	BP 2021	BP 2022	VAR BP 2022/2021
INVESTISSEMENT					
Dotations et fonds divers	FCTVA, Taxe d'aménagement	816	435	685	57,5%
Subventions d'équipement	Région, Département, CAF, Métropole, Etat	8	169	-	
Produits de cession	Cession d'immobilisations	-	2 876	-	
Excédents de fonctionnement capitalisés	Affectation résultat N-1	4 411	-	-	
Autofinancement prévisionnel	Amortissement des immo. et virement à la section investissement		3 509	3 558	1,4%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)		5 235	6 989	4 243	39,3%
Emprunt d'équilibre		1 100	1 180	4 500	281,4%

Les recettes d'investissement proviennent des ressources propres (recettes d'investissement hors emprunt) à hauteur de **685 K€**, en hausse par rapport au BP 2021 grâce au FCTVA³ plus conséquent au BP 2022 (635 k€ au lieu de 385 k€ en 2021).

Pour l'équilibre prévisionnel du financement des dépenses du budget, des crédits d'emprunt d'équilibre sont inscrits à hauteur de **4 500 K€**. Le montant des crédits d'emprunt sera ajusté en cours d'exercice lors de l'intégration des résultats de l'exercice précédent.

La signature de trois contrats d'emprunt à hauteur de **8 000 K€** doit permettre de couvrir les dépenses d'investissement à venir, avec des mobilisations qui s'étaleront jusqu'en janvier 2023. Les taux fixes proposés sont historiquement bas :

- 4 000 K€ à 0,52 % souscrits sur 10 ans auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, mobilisés pour moitié en 2021 et pour moitié en 2022
- 2 000 K€ à 0,75 % souscrits sur 15 ans auprès de la Banque Postale, mobilisables jusqu'en décembre 2022
- 2 000 K€ à 0,65 % souscrits sur 15 ans auprès de La Nef, mobilisables dans un délai de 12 mois à compter de la signature du contrat, dont la date de validité est fixée au 20 mars 2022.

³ Fonds de Compensation de la TVA

III. Les budgets annexes (BA)

A. Le budget annexe Inovallée :

EN MILLIERS D'EUROS	CA 2020	BP2021	BP 2022
Produits des services			
Cession - vente de terrains aménagés (cession AZ132)		550	706
Autres produits de gestion courante (loyers)	121	147	145
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	121	697	851
Charges à caractère général (aménagement, entretien des bâtiments, études, charges locatives, taxe foncière, frais d'actes...)	74	771	105
Frais financiers (charges + produits financiers)	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	74	771	105
EPARGNE DE GESTION (hors excédent n-1)	47	-74	746
Frais financiers (charges + produits financiers)	0	0	0
EPARGNE BRUTE (autofinancement)	47	-74	746
Remboursement capital de la dette	0	0	0
EPARGNE NETTE (hors excédent n-1)	47	-74	746
Dépôt et cautionnement	0	2	2
Régularisation écritures années antérieures	0	0	0
Remboursement capital de la dette	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	2	0

Pour information excédent de fonctionnement n-1 : 429 K€

Des produits de cession sont inscrits à hauteur de 706 k€ (tènement B'DIS). A cela s'ajoute des recettes en lien avec la gestion courante pour un montant de 145 K€ (loyers).

En dépenses de fonctionnement, le budget 2022 prévoit des frais généraux (charges et travaux propriétaires, taxe foncière...) pour 105 K€.

Pour rappel, la dette du budget Inovallée a été intégralement remboursée.

B. Le budget annexe du Bas-Charlaix

Depuis 2009, ce budget est en sommeil. Le stock de terrains est valorisé à 1 122 K€.